



Les bonnes pratiques de...

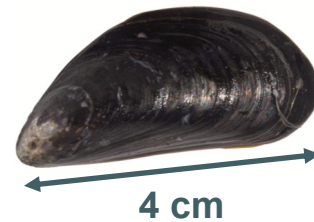
La pêche aux moules



La moule (*Mytilus edulis*) est un mollusque bivalve qui se fixe principalement sur les rochers.

Où la trouver ?

Elle est retrouvée sur les estrans rocheux de nos côtes, là où les rochers sont battus par les vagues. Son byssus lui procure un maintien ferme sur son support et lui permet de résister à la force du ressac.



Réglementation* (à connaître avant la pêche)

Seules les moules dont la taille fait au moins **4 cm** peuvent être pêchées. Ainsi, elles auront eu le temps de se reproduire au moins une fois. *Un outil de mesure est donc indispensable.*

Pour préserver la ressource, il ne faut pas pêcher plus de **5 kg** de moules et le seul outil autorisé pour les récolter est la **cuillère**.

Pour respecter le travail des professionnels ne pêchez pas à moins de **25 m** des concessions de cultures marines.



Zones sanitaires Ouvertures des gisements

La pêche aux moules peut être interdite sur certains gisements et elle ne se pratique que de jour.

Les bons gestes

Ne ramassez que les moules qui seront consommées dans le **cadre familial**.

Triez votre pêche au fur et à mesure : récoltez les moules à différents endroits du gisement afin de ne pas laisser les rochers «à blanc». La ressource pourra ainsi **se renouveler**.

Les moules échouées sur le sable sont sans doute malades ou mortes. Il est fortement déconseillé de les ramasser car elles sont **impropres à la consommation**.

Crédits photos: Antoine Meirland / Agence des aires marines protégées